



PASS

2022-2023



accès aux études de santé : les principes

PASS organisation générale de l'année
le programme pédagogique
les modalités de contrôle des connaissances (MCC)

modalités d'admission en MMOPKI l'essentiel

les principales dates de l'année



l'accès aux études de santé à partir de PASS ou LAS

Filières de santé

MMOPKI

MMOP

Médecine
Maïeutique
Odontologie
Pharmacie

Montpellier ou Nîmes

Kinésithérapie

IFSI – Sciences infirmières

7 sites géographiques

parcours antérieurs
années de licence

après 1, 2 ou 3 années de licence
candidature à 1 ou pls filières
max 2 candidatures

candidature

procédure d'admission à MMOP K I

PASS

Parcours Spécifique accès Santé

49 ECTS = majeure santé
1 ECTS = anglais
10 ECTS = mineure disciplinaire

jury PASS
Président S Lumbroso

poursuite d'étude
réorientation

LAS 1,2,3

Licence avec accès Santé

en LAS1 (*en règle*):
48 ECTS = majeure
12 ECTS = mineure santé

jurys LAS
(chaque licence)

candidature sur conditions : **recevabilité**
validation de l'année de licence en session initiale
avoir acquis 12 ECTS du domaine de santé

jury MMOP
Président PY Collart-Dutilleul

Jury K

Jury I



PASS

2022-2023

information - communication

présentations générales de rentrée et de second semestre (5 sept; 16 janv)

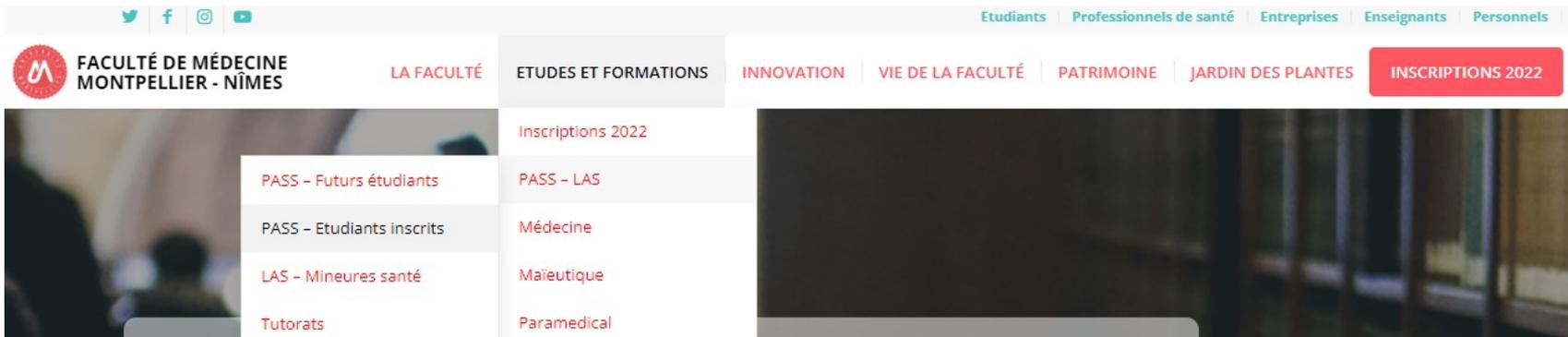
site **PASS** hébergé par le site de la Faculté de Médecine

(/etudes-et-formations/pass/etudiants-inscrits/)



PASS 2022-2023

information – communication : site PASS

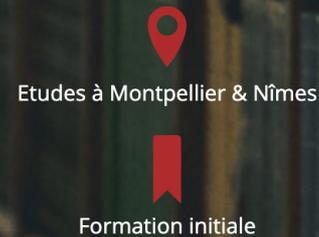


PASS – ÉTUDIANTS INSCRITS

Enseignements, examens, candidatures MMOPKI...

Retrouvez sur cette page toutes les informations relatives à votre année universitaire en PASS : enseignements, examens, candidature MMOPKI...

Cette page est dédiée aux étudiants actuellement inscrits à la Faculté en PASS. Pour les futurs étudiants, renseignez-vous sur les processus d'admission / inscription [ici](#).





PASS

2022-2023

information - communication

présentations générales de rentrée et de second semestre

site **PASS** hébergé par le site de la Faculté de Médecine

Moodle – ENT (Environnement Numérique de Travail)



PASS

2022-2023

information – communication

Moodle



UE1

UE2

UE3

UE4A

UE5A

UE6A

UE10

UE4B

UE5B

UE6B

UE7

UE8

UE9

UE11

UE12

MINEURES DISCIPLINAIRES

INFORMATIONS

ANNALES

TUTORAT



PASS

2022-2023

information – communication

Emails etc.

présentations générales de rentrée et de second semestre

site **PASS** hébergé par le site de la Faculté de Médecine

Moodle – ENT (Environnement Numérique de Travail)

emails les lire souvent et vraiment les lire...

scolarités pass-bureau@umontpellier.fr

réseaux sociaux Fac médecine :

twitter @FacultemedMPL, FB @FacMedicineMtpNimes, Instagram @facmedecinemtprnimes

tutorats



PASS

2022-2023

organisation des enseignements et évaluations

3 sites d'enseignements

Pharmacie - Flahaut



env. 400 étudiants

Médecine - Nîmes



env. 400 étudiants

Médecine - ADV



env. 900 étudiants

les enseignements sont IDENTIQUES

- cours magistraux dispensés sur un site et vidéotransmis en direct vers les deux autres sites en différé l'ap midi (selon groupes)
- enregistrements des cours mis à disposition dès l'ap midi
- ED et tutorats identiques

examens sur sites



PASS 22-23 : le programme des UE santé, Semestre 1

UE	libellé	Volume horaire (CM)	volume horaire (ED)
UE1	Chimie-Biochimie	32	18
UE2	Génome-génétique	14	8
UE3	Cellules et tissus	34	22
UE4a*	Physiologie humaine générale	32	8
UE5a*	Sciences Humaines et Sociales Les institutions de santé – Socio-histoire de la santé	44	4
UE6a*	Médicaments et autres produits de santé Cycle de vie du médicament et du dispositif médical	20	4
UE10	Anglais	4	0

* Physiologie, SHS et MAPS sont en 2 parties, une UE au S1, une au S2



PASS 22-23 : le programme des UE santé, Semestre 2

UE	libellé	Volume horaire CM	Volume horaire ED
UE4b	Physiologie humaine Adaptations physiologiques	16	4
UE5b	Sciences Humaines et Sociales Le vivant et les normes	16	4
UE6b	Médicaments et autres produits de santé Bases chimiques en santé	7	8
UE7	Physique et biophysique	35	28
UE8	Biostatistiques et épidémiologie	14	6
UE9	Massif cranio-facial : structures et fonctions	17	1
UE11	<i>Module préparatoire au second groupe d'épreuves</i>	4	4
UE12	<i>Découverte des métiers de santé (dématérialisé)</i>	4	0



PASS 22-23: le programme

responsables

Biochimie :

Sophie Mary, Fabrice Raynaud

Chimie :

Josiane Nurit

UE1 Chimie-Biochimie (S1)

CM 32h ED 18h ECTS 6

Liste des cours magistraux et progression pédagogique :

• ECUE 1.1 CHIMIE (CM 11h)

- Atomistique D DURAND
- Thermodynamique J NURIT
- Equilibres chimiques J NURIT
- Chimie Organique: éléments de base en Santé PA BONNET

• ECUE 1.2 BIOCHIMIE * (CM 21h)

- Acides aminés, Protéines, bases d'enzymologie S LEHMANN
- Glucides : éléments structuraux et métaboliques P. PHILIBERT
- Lipides : éléments structuraux et métaboliques JP CRISTOL
- Intégration générale du métabolisme S MARY

* CM → mineure santé «de la Molécule aux tissus »

Enseignements dirigés :

chimie : ED 10h

- 1 ED Atomistique
- 1 ED Thermodynamique
- 1 ED Equilibres chimiques
- 2 ED Chimie organique

biochimie : ED 8h

- 1 ED Acides amines, peptides, protéines et enzymes
- 1 ED Glucides
- 1 ED Lipides
- 1 ED Intégration du métabolisme + Révisions

programmes détaillés : Moodle, Site PASS

PASS 22-23 : les mineures disciplinaires (semestre 2)

option parcoursup (Universités) poursuite en LAS2	mineure disciplinaire	UE	ECUE	ECTS	vol H CM/ED
Droit (UM, Unîmes, UPVD)	Droit	UE Introduction au Droit privé		4	28
		UE Introduction au Droit public		4	28
		UE Introduction historique au Droit		2	24
Economie (UM, UPVD (eco-gestion))	Economie	Microéconomie		4	30
		Macroéconomie		4	30
		Problèmes économiques contemporains		2	20
Psychologie (UPV, Unîmes)	Psychologie	Psychologie	Introduction en psychologie sociale	2	120
			Introduction en psychologie clinique	2	
			Introduction en psychologie cognitive	2	
			introduction en psychologie du développement	2	
			Origines, Actualités et devenir de la psychologie	2	
Mathématiques (UPVD)	Mathématiques	Analyse	Analyse	5	20+20
			Calcul intégral et séries numériques		10+10
		Algèbre linéaire	Bases du raisonnement	5	15+15
			Algèbre linéaire		15+15
MIASHS (UPV)	MIASHS	Introduction à la programmation : Python		4	40
		Analyse mathématique		6	50
EEA (UM)	PCSI	Outils mathématiques pour les sciences		5	12+6
Mécanique (UM)					
Physique (UM)					
Physique chimie (UM, UPVD)					
Chimie (UM, UPVD)		Physique avancée pour la réorientation		5	21+3
SV.T (UPVD, Unîmes)	SV.T	Outils mathématiques pour les sciences		5	12+6
		Sciences de l'environnement		2,5	24
		Ouverture en Sciences de la Vie		2,5	24

enseignements en présentiel

programmes détaillés : présentations de janvier, site PASS , Moodle

*enseignements
à distance*



PASS 22-23 : les options (sous-vœux parcoursup)

pour **poursuite d'étude LAS2** (si PASS validée) et **deuxième candidature MMOP**

Université de Montpellier

Chimie

Mécanique

Physique Chimie

Physique

Electronique, Energie électrique, Automatique

Economie

Droit



Université Paul Valéry

Psychologie

Mathématiques et informatique
appliquées aux
sciences humaines et sociales
(MIASHS)



Université de Nîmes

Sciences de la vie

Droit

Psychologie



Université de Perpignan

Sciences de la vie ou SV et de la terre

Droit *(Perpignan ou Narbonne)*

Economie-gestion

Mathématiques

Physique Chimie

Chimie



sur Moodle : détails des débouchés proposés par ces formations



PASS 22-23 : les Modalités de Contrôle des Connaissances

qu'est-ce qu'un ECTS ?

ECTS = European Credits Transfer System

systeme LMD (Licence, Master, Doctorat) européen, et de transferts de crédits (ECTS) entre pays

Chaque unités d'enseignements (UE) est affectée d'une valeur en ECTS

Les UE sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne

L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits ECTS correspondants

les ECTS sont transférables en France et dans les pays de l'Espace Européen.

60 ECTS correspondent dans chacun de ces pays à une année de formation validée.

Les ECTS sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis, quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.

mécanisme de compensation

Il permet à l'étudiant de compenser une note inférieure à 10 sur 20 grâce aux notes supérieures à 10, la **moyenne de l'ensemble** validant une note de 10 sur 20 à l'année

Attention : l'attribution des 60 ECTS à l'année par compensation, ne signifie pas validation des UE constitutives de l'année si ces UE ont une note inférieure à 10 sur 20



PASS 22-23 : les MCC

Modalités de Contrôle des Connaissances

Principes de validation de l'année PASS

- 2 chances : évaluation initiale (session 1) et session de seconde chance (session 2)
- **validation de l'année selon principe de la Compensation à l'année**
 - total des points apportés par l'ensemble des UE de l'année
 - **Il faut avoir 300 points sur 600 (10/20), conférant 60 ECTS**
- Validation d'une UE (et de ses ECTS) si ≥ 10 sur 20 dans cette UE
- convocation en session 2 si année non validée en session 1 ($< 300/600$)
 - convocation uniquement aux UE non acquises en session 1

la validation de PASS (en session 1 ou 2) permet le **passage en LAS2**, dans les formations correspondant aux options PASS

si PASS non validée : **PAS de redoublement (aucune dérogation)**
réorientation via parcoursup en L1 (pas en LAS1)



PASS 22-23 : les MCC

exemple validation d'UE et compensation

	UE	ECTS	Points max	points obtenus	note sur 20	UE validée
UEs <i>(ce ne sont pas les UEs de PASS, c'est juste un exemple...)</i>	UE1	6	60	36	12	oui
	UE2	3	30	15	10	oui
	UE3	6	60	27	9	non
	UE4	5	50	15	6	non
	UE5	5	50	37,5	15	oui
	UE6	6	60	30	10	oui
	UE7	5	50	20	8	non
	UE8	6	60	33	11	oui
	UE9	3	30	4,5	3	non
	UE10	5	50	32,5	13	oui
	UE11	10	100	49,5	9,9	non
			600	300	10	

exemple

6 UE validées
portant **31 ECTS**

compensation :
moyenne à l'année obtenue
Année PASS validée
60 ECTS acquis

→ passage LAS2 OK



PASS 22-23 : les MCC – Semestre 1

UE du domaine santé

*en attente de validation
par la CFVU, fin sept*

UE	libellé	ECTS	points	Nature contrôle session 1	Durée épreuve	Nature contrôle session 2	Durée épreuve
UE1	Chimie-Biochimie	6	60	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE2	Génome-génétique	3	30	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE3	Cellules et tissus	8	80	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE4a	Physiologie humaine générale	5	50	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE5a	Sciences Humaines et Sociales Les institutions de santé – Socio-histoire de la santé	5	50	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE6a	Médicaments et autres produits de santé Cycle de vie du médicament et du dispositif médical	2	20	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE10	Anglais	1	10	Connexion à distance		Connexion à distance	



PASS : les MCC – Semestre 2

UE du domaine santé

en attente de validation
par la CFVU, fin sept

UE	libellé	ECTS	points	Nature contrôle session 1	Durée épreuve	Nature contrôle session 2	Durée épreuve
UE4b	Physiologie humaine Adaptations physiologiques	3	30	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE5b	Sciences Humaines et Sociales Le vivant et les normes	3	30	redactionnel présentiel*	2h	QCM présentiel	1h
UE6b	Médicaments et autres produits de santé Bases chimiques en santé	2	20	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE7	Physique et biophysique	8	80	QCM présentiel	1h30	QCM présentiel	1h
UE8	Biostatistiques et épidémiologie	2	20	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE9	Massif cranio-facial : structures et fonctions	2	20	QCM présentiel	1h	QCM présentiel	1h
UE11	Module préparatoire au second groupe d'épreuves	0					
UE12	Découverte des métiers de santé	0					

* porte sur les enseignements SHS de l'ensemble de l'année

document officiels détaillés sur le site PASS, fin septembre

lisez vos mails



PASS 22-23 : les MCC – Semestre 2

mineures disciplinaires

10 ECTS – 100 points

en attente de validation
par la CFVU, fin sept

Blocs (10 ECTS)	UE	ECTS 10	Contrôle continu	Nature contrôle terminal	Durée épreuve	Nature contrôle session 2	Durée épreuve
droit	3 UE	2 x 4 + 2	non	QCM en ligne	30 ou 40 min max x 3 UEs	QCM en ligne	30 ou 40 min max
économie	3 UE	2 x 4 + 2	non	écrit présentiel	1h30 x 3 UEs	écrit présentiel	1h30
Psychologie	1 UE, 5 ECUE	5 x 2	non	écrit/QCM présentiel	2h30	Écrit/QCM	2h30
Mathématiques	2 UE, 2 ECUE chacune	5+5	oui pour une des 4 ECUE	écrit présentiel	2 x 2h	écrit présentiel	2 x 2h
PCSI	2 UE	5+5	non	écrit présentiel	2 x 2h	écrit présentiel	2 x 2h
SV.T	3 UE	5 + 2,5 + 2,5	oui pour une des UE	écrit/QCM présentiel	2h + 1h	écrit/QCM présentiel	2h + 1h
MIASHS	2 UE	4 + 6	non	écrit/QCM présentiel	1h + 1h30	écrit/QCM présentiel	1h + 1h30



PASS : le processus d'accès aux études de santé : les étapes et les modalités d'admission (MAD)

inscription en PASS

MAD : approbation en CFVU de l'Université fin septembre

examens du semestre 1

depôt candidatures

à une ou plusieurs filières, avec priorisation des voeux

examens du semestre 2

conditions de recevabilité :

validation de l'année (60 ECTS) à la première session dont 12 ECTS du domaine de santé

spécificités Kinésithérapie et IFSI

accès à la procédure d'admission

premier groupe d'épreuves
les notes de l'année de **PASS majeure santé** + coefficients de pondération par filière → classements par filières
→ de **0%** à 50 % des places par filière en accès direct
deuxième groupe d'épreuves : oral
→ nouveaux classements (écrit 80%, oral 20%)

admis en MMOP

non admis

deuxième candidature
en LAS2 (120 ECTS) ou LAS3 (180 ECTS)



compensation, les « 12 ECTS » du domaine de santé et recevabilité de la candidature

exemple 1

	UE	ECTS	Points max	note sur 20	points obtenus	UE validée
UEs du domaine de santé	UE1	6	60	12	36	oui
	UE2	3	30	10	15	oui
	UE3	6	60	9	27	non
	UE4	5	50	6	15	non
	UE5	5	50	15	37,5	oui
	UE6	6	60	10	30	oui
	UE7	5	50	8	20	non
	UE8	6	60	11	33	oui
	UE9	3	30	3	4,5	non
	UE10	5	50	13	32,5	oui
UEs de mineure disciplinaire		10	100	9,9	49,5	non
			600	10	300	

6 UE validées
du domaine de santé
portant **31 ECTS**
(donc plus de 12)

compensation :
Année PASS validée
60 ECTS acquis (**session 1**)

recevabilité de la candidature
à MMOPK : **OK**



compensation, les « 12 ECTS » du domaine de santé et recevabilité de la candidature

exemple 2

	UE	ECTS	Points max	note sur 20	points obtenus	UE validée
UEs du domaine de santé	UE1	6	60	9	27	non
	UE2	3	30	9	13,5	non
	UE3	6	60	15	45	oui
	UE4	5	50	9	22,5	non
	UE5	5	50	9	22,5	non
	UE6	6	60	9	27	non
	UE7	5	50	9	22,5	non
	UE8	6	60	9	27	non
	UE9	3	30	17	25,5	oui
	UE10	5	50	9	22,5	non
UEs de mineure disciplinaire		10	100	9	45	non
			600		300	

Année PASS validée
60 ECTS acquis

2 UE du domaine de santé
validées, portant 9 ECTS

recevabilité de la candidature
à MMOPK : **NON**

→ passage LAS2, devra acquérir
une ou des UE supplémentaires
parmi les UE des mineures santé,
pour au moins 3 ECTS



PASS : admission MMOPKI les coefficients des UE selon filières : Semestre 1

coefficients 2022-2023

UE	libellé	ECTS PASS	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	kinési thérapie	IFSI
UE1	Chimie-Biochimie	6	6	6	5	8	<i>K et I en attente</i>	
UE2	Génome-génétique	3	3	5	3	5		
UE3	Cellules et tissus	8	10	10	10	8		
UE4a	Physiologie humaine générale	5	8	8	6	5		
UE5a	Sciences Humaines et Sociales Les institutions de santé – Socio-histoire de la santé	5	6	4	5	6		
UE6a	Médicaments et autres produits de santé Cycle de vie du médicament et du dispositif médical	2	2	2	2	5		



PASS : admission MMOPKI

les coefficients des UE selon filières : Semestre 2

coefficients 2022-2023

UE	libellé	ECTS PASS	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	kinési thérapie	IFSI
UE4b	Physiologie humaine Adaptations physiologiques	3	4	4	4	3		
UE5b	Sciences Humaines et Sociales Le vivant et les normes	3	4	2	4	3	<i>K et I en attente</i>	
UE6b	Médicaments et autres produits de santé Bases chimiques en santé	2	1	2	2	5		
UE7	Physique et biophysique	8	10	10	7	6		
UE8	Bio statistiques et épidémiologie	2	4	5	4	4		
UE9	Massif cranio-facial : structures et fonctions	2	2	2	8	2		

anglais et mineures disciplinaires non pris en compte pour le classement MMOP KI

attention

1. les mineures disciplinaires apportent 100 points sur les 600 de l'année : il faut valider PASS!!
2. ces connaissances sont importantes si passage en LAS2 pour maintien des chances à la deuxième candidature

ne faites pas l'erreur de ne pas travailler les mineures disciplinaires



L'accès aux études de santé

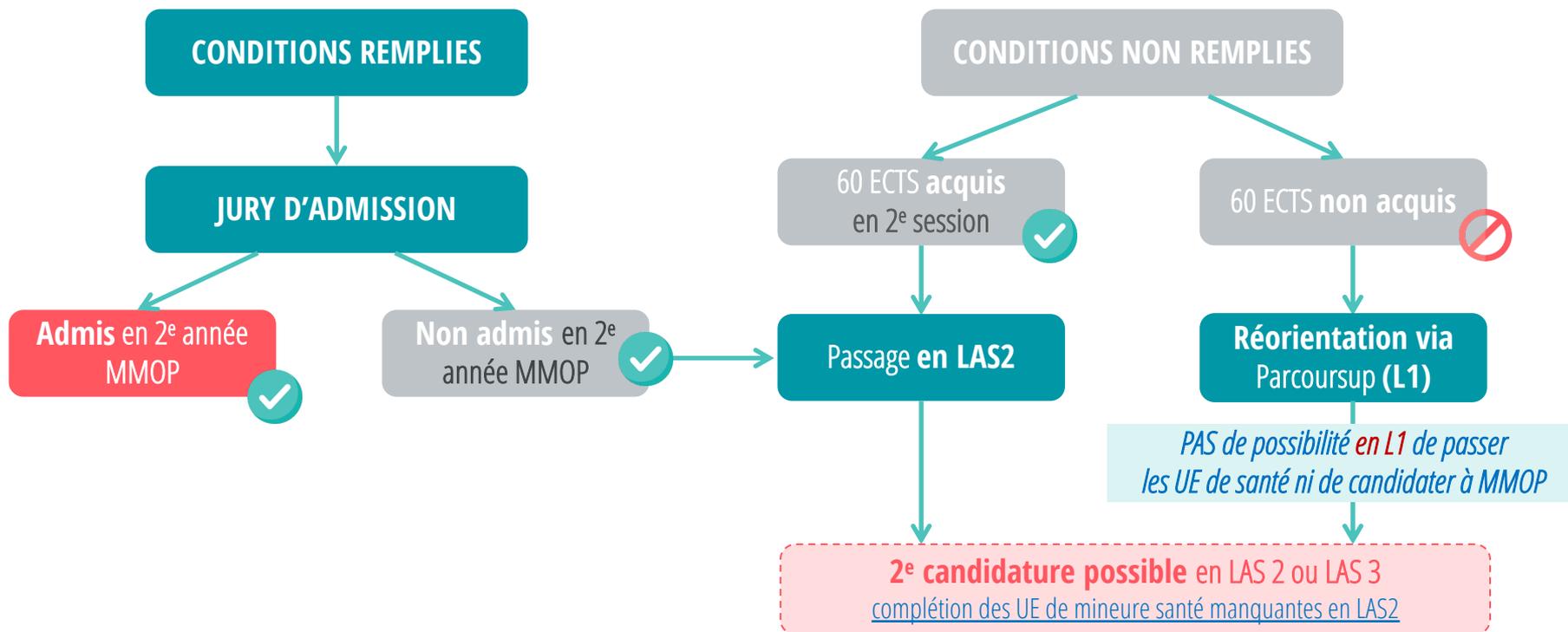
Les parcours possibles



Conditions de recevabilité : 60 ECTS en session initiale, dont 12 ECTS de Santé

! *Candidature toujours décomptée, même si pas de recevabilité*

! *PAS de redoublement en PASS (pas de dérogation)*





Accès à la formation en kinésithérapie

Institut de formation en masso-kinésithérapie de Montpellier (IFMK)

2 voies d'accès

Licences option kiné

ces licences ne permettent pas de candidater à MMOP, ce ne sont pas des LAS

STAPS (UM) ou Fac de Sciences (UM) (SVSE et PCSI)

accès à kiné en fin de L1 (validation de l'année, 60 ECTS)

PASS

modalités d'admission

validation de l'année (60 ECTS) en session initiale

pas d'obligation des 12 ECTS santé

un seul groupe d'épreuves (pas d'oraux)

application de coefficients KINE aux UE de PASS-santé

→ classement kiné

LAS2 *(il n'y pas d'accès possible à Kiné via les LAS1)*

uniquement pour les anciens PASS si une première candidature kiné a été faite en PASS

selon la licence LAS2 : 12 ECTS santé peuvent être nécessaires pour recevabilité

nombre de places PASS : 45 (en 2021-2022)



Accès aux formations en sciences infirmières

Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)

Intégration en 2^e année d'IFSI (uniquement pour les PASS)
parcours aménagé

7 IFSI proposent des places (52 au total l'an dernier)

Perpignan, Narbonne, Montpellier (Castelnau), Nîmes (CHU et Croix Rouge), Bagnols

modalités d'admission

validation de l'année (60 ECTS) en session initiale

pas d'obligation des 12 ECTS santé

un seul groupe d'épreuves (pas d'oraux)

application de coefficients IFSI aux UE de PASS majeure santé

→ classement IFSI

priorisation des vœux géographiques lors des candidatures en mars

Pas de seconde candidature possible en LAS2



PASS 2022-2023

combien de places en MMOP K I à la rentrée 2023 ?

MMOP

nombre de places (capacité d'accueil) en 2^e année MMOP déterminées pour chaque filière par les universités et les Facultés en lien avec les Agences Régionales de Santé en fonction des besoins régionaux et des capacités d'accueils en fac

répartition réglementaire :

PASS max 50% LAS (1-2-3) max 50% LAS2/3 min 30% passerelles \geq 5%

nombre de places et répartition par groupes de parcours : votées au CA de l'Université le 26 septembre

chiffres non officiels

Médecine 400 (2/3 à Montpellier; 1/3 à Nîmes)

Odontologie 71

Maïeutique 74 (env. 1/2 à Montpellier; 1/2 à Nîmes)

Pharmacie 206

Kiné

chiffre non officiel : 45 places en PASS (Institut de Masso-Kinésithérapie de Montpellier)

IFSI

chiffre non officiel : 52 places répartition en 2022 : Ales 2; Castelnau 20; Bagnols 4; Narbonne 2; CHU Nîmes 10; Nîmes Croix Rouge 10; Perpignan 4

publication officielle (sur la page PASS du site de la Faculté de Médecine) le 1^{er} octobre



PASS 2022-2023

principales dates prévisionnelles

*en attente de validation
par la CFVU, fin sept*

examens session initiale

semestre 1 : 4 et 5 janvier 2023 (*publication résultats 31 janvier*)

semestre 2: mineures disciplinaires et UE5b (SHS) : 20-21 avril 2023

UEs du domaine de santé : 10-11 mai 2023

publication résultats de l'année PASS, session initiale : 26 mai 2023

examens session de seconde chance

majeure santé et mineure disciplinaire : 12-16 juin 2023

parcoursup - réorientations

à partir de janvier 2023

dépôt des candidatures aux filières

1 – 31 mars 2023

questionnaire pour affectations en LAS2

2 – 31 mai 2023

lundi 16 janvier 2023

présentations second semestre:

- mineures disciplinaires
- modalités d'admission MMOPKI
- préparation de l'après PASS

procédure d'admission MMOPKI

début juin – mi-juillet 2023

préparation aux oraux

5 – 16 juin 2023

oraux

22 – 29 juin 2023



PASS

2021-2022

ne pas se disperser

choisir une méthode de travail et s'y tenir

ne pas perdre de temps en stratégies inutiles

travailler (aussi...) les mineures disciplinaires au S2

bien réfléchir aux débouchés offerts en LAS2 et après si non reçu en MMOP

il y a beaucoup de choses intéressantes à faire en dehors de MMOP...

Bon courage !!

et...lisez vos mails !